

Séance du mercredi 13 avril 2011

L'an deux mil onze, le treize avril, le Conseil Municipal de Courcelles-Sapicourt légalement convoqué, s'est réuni publiquement au lieu ordinaire des séances sous la présidence de LAMPE Jean-Claude,

Présents : DAHLEM Patrick, MABILE Gérald, MAZZINI Grégoire, CULEUX Xavier, PROLA Thierry, RONSEAUX Jean-Noël, LEVEAUX Philippe, MICHEL Jean.

Absents excusés : LESUEUR Jacky qui donne pouvoir à MICHEL Jean. CARRE Pierre.

Lecture est faite du dernier compte-rendu qui est approuvé par le conseil municipal.

1 - BUDGET 2011.

Le conseil municipal a voté le budget 2011 qui s'équilibre pour la section de fonctionnement en recettes et dépenses à la somme de 204 540,00 €, et pour la section d'investissement à la somme de 346 717,00 €.

2 - COLOMBARIUM.

Les conseillers municipaux après avoir voté l'achat d'un columbarium, ont décidé à 6 voix pour, sa pose au cimetière communal contre 4 voix pour la pose sur le terrain à droite de l'église.

3 - DELIBERATIONS.

n° 5.2011 Vote des 4 taxes.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,**

De voter les taux suivants :

- taxe d'habitation	17.36 %	produit correspondant	63 260 euros
- taxe foncière B	19.50 %	produit correspondant	35 627 euros
- taxe foncière NB	17.82 %	produit correspondant	3 047 euros
- CFE	13.87 %	produit correspondant	1 456 euros
soit un produit correspondant		103 390 euros	

n° 6.2011 Subventions.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de verser les subventions suivantes :**

- ADMR	500 €
- Courcelles de France	110 €
- Comité des fêtes	2800 €
- La Veslardane	60 €
- Association du foot de Muizon	100 €
- Pompiers	100 €

- Association des 8 villages 13700 €

n° 7.2011 Achat et pose d'un columbarium.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide l'achat d'un columbarium, qui sera disposé dans le cimetière. Cette dépense sera imputée en section d'investissement sur le budget 2011.

Charge le maire de cet achat et l'autorise à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

4 - QUESTIONS DIVERSES.

Elagage: La société l'Effort Rémois sera contactée afin de faire couper une grosse branche morte qui surplombe la voie et de procéder à un élagage aux abords de la route de Courcelles à la RN31.

Bardage de la salle des fêtes : L'entreprise le bâtiment associé a confirmé que le bardage ne nécessitait pas d'entretien particulier.

Bancs sur le terrain de jeux : Monsieur BACARISSE chargé de leur réalisation, a beaucoup de travail et ne pourra pas les fabriquer comme il l'avait prévu.

Noyer rue de Bury : Le noyer a été abattu, il reste à fendre les grosse bûches et à ranger le bois. Ce dernier sera vendu au prix de 40 € le stère.

DRTP : Il sera demandé à l'entreprise DRTP d'intervenir chez Monsieur MAQUIN qui est toujours en possession de deux poteaux (bois et béton) de France Télécom. Il souhaite connaître leur devenir.